

## **COVID-19 et Artisanat Plaidoyer pour un renforcement des mesures de soutien aux entreprises et pour une stratégie de reprise progressive de l'activité économique**

Face à la situation exceptionnelle que traverse le Luxembourg en raison de la pandémie liée au coronavirus, le Premier Ministre Xavier Bettel a indiqué vendredi 3 avril qu'un retour à la normale ne serait « pas pour demain ». Si l'Artisanat comprend bien évidemment les impératifs sanitaires, les remontées du terrain dévoilent néanmoins les difficultés sérieuses des entreprises à résister à l'impact négatif du COVID-19. Il s'agit là des raisons pour lesquelles la Chambre des Métiers plaide en faveur d'un soutien aux artisans via un renforcement des aides directes non-remboursables, et demande que soit envisagée dès à présent une stratégie de reprise graduelle des activités.

Si le Gouvernement a donné un signal fort en direction de l'économie et des PME par le biais du **programme de stabilisation COVID-19**, salué par les acteurs institutionnels et économiques du pays, celui-ci apparaît désormais insuffisant, au vu des mesures de prolongation du confinement récemment annoncées par le Gouvernement.

En effet, chaque semaine de « lockout » entraîne non seulement **des pertes de chiffres d'affaires** considérables pour les entreprises de l'Artisanat mais aussi une augmentation plus que proportionnelle **des coûts de remobilisation** qui interviendront lors de la mise en œuvre des mesures de redémarrage des activités.

Les entreprises enregistrent de surcroît des **problèmes accrus de liquidités** qui ne sont pas solutionnés par les mesures d'aides actuelles. Si par ailleurs elles décidaient d'un refus de paiement de leurs fournisseurs en vue de permettre un maintien de leur trésorerie, les conséquences de l'effet boule de neige qui en résulterait n'en seraient qu'encore plus graves pour l'économie.

Dès lors, pour permettre **la survie des entreprises et le maintien de l'emploi**, l'Artisanat demande au Gouvernement un **élargissement de l'aide directe à toutes les activités artisanales** mais aussi une **gradation différente des aides directes non-remboursables** pour les micro-entreprises tout comme pour les entreprises de taille petite et moyenne, avec comme critère d'attribution principal la perte de chiffre d'affaires et, partant, les problèmes de liquidités de l'entreprise dus à la crise sanitaire. Ceci est d'autant plus important que la reprise sera longue, progressive et pénible pour les entreprises du secteur, vu la crise économique se pointant à l'horizon.

Par ailleurs, la Chambre des Métiers regrette la discrétion du Gouvernement quant à l'explicitation d'une stratégie de redémarrage. Elle sollicite ainsi de la part des autorités un **engagement solide et concret visant au soutien des entreprises pour la période « post-COVID »**.

Elle estime de surcroît que pour que la reprise puisse se faire dans les meilleures conditions possibles, **une large adhésion à la démarche choisie** devra être manifestée par les différents représentants du secteur. **Il est en effet indispensable qu'un mix de mesures à engager à court terme en vue de la reprise des activités, qui ne devrait être possible que par étapes, soient définis d'un commun accord.**

La Chambre des Métiers a d'ores et déjà élaboré **deux autres séries de propositions ayant pour but de préparer une stratégie de relance des activités économiques** : l'une orientée à moyen terme (horizon de six mois), l'autre envisageant le long terme. Elle souhaite une prise en considération de celles-ci de la part du Gouvernement et se tient à sa disposition pour participer à ces travaux de première importance pour notre société.

---

Luxembourg, le 6 avril 2020

Communiqué par la Chambre des Métiers